



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or

Question écrite n° 88797

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés financières rencontrées par l'association « Alcool Assistance la Croix d'Or », qui compte 45 000 membres et 10 000 bénévoles en France. Cette association reconnue d'utilité publique, apporte aujourd'hui ses compétences en matière de prévention, d'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage. « La Croix d'Or » a souhaité alerter l'ensemble des parlementaires sur la nécessité de revoir ses modalités de financement, qui ne représente aujourd'hui que 0,70 euro par an et par personne bénévole. En effet, cinq millions de personnes sont aujourd'hui concernées par des ennuis médicaux ou psychologiques liés à la consommation abusive d'alcool. Le Premier ministre, lors de la conférence sur la vie associative, a lourdement insisté sur la nécessité de préserver leur mission. Dès lors, elle lui demande quelles dispositions il compte prendre afin de répondre à leur besoin urgent d'aide financière, qui menace la pérennité de leur action.

Texte de la réponse

Le financement de l'association Alcool Assistance relève, pour l'essentiel, du ministère de la santé et des solidarités. Toutefois, l'association perçoit également des subventions du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA). Celui-ci lui a alloué, en 2005, 10 297 euros. Dans le cadre de l'agrément jeunesse-éducation populaire, signé le 24 janvier 2005, une subvention plus importante ne peut leur être accordée. Les années précédentes, l'association avait perçu 6 831 euros (en 2003), et 9 075 euros (en 2004). De plus, Alcool Assistance, dans le cadre de son partenariat jeunesse-éducation populaire, a également perçu 3 000 euros, et a bénéficié d'un poste FONJEP à compter du 1er décembre 2005 (ce qui représente une contribution du MJSVA de 7 320 euros annuels, pour une période de trois ans).

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88797

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2700

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4523